



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 Septembre 2022 à 18 h 30

Étaient présents : Mesdames Jeanine CARPENTIER, Irène SERVIERES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marie-Pierre PERRIER, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Marceau BOURDARIAS, Pierre CHASSAING, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA,

Était absente excusée : Madame Marion PATIENT

La séance est ouverte à 18 H 30.

- 1 - Désignation du secrétaire de séance,
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022,
- 3 - Location de l'appartement au 12 Grand'Rue : modalités de location,
- 4 - Projet de vente d'un terrain à Poumeyrol : modalités de cession du terrain,
- 5 - Indemnités de fonction des élus locaux : revalorisation du point d'indice,
- 6 - Prise en charge du transport périscolaire (garderie du mercredi) année 2021-2022,
- 7 - Médecine préventive,
- 8 - Changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 : choix du type de nomenclature M57,
- 9 - Création d'une boulangerie : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze,
- 10 - Aménagement des allées du cimetière communal : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze,
- 11 - Acquisition d'un panneau numérique d'information : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze,
- 12 - Etude de faisabilité pour réaménagement de la Vallée de la Corrèze : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze,
- 13 - Divers,
- 14 - Questions diverses.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Marceau BOURDARIAS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

3 - Location l'appartement au 12 Grand'Rue : modalités de location

Le centre hospitalier souhaite héberger un médecin qui travaille à l'établissement.
Le loyer est de 300 euros à compter du 1^{er} septembre. Les charges et les ordures ménagères seront réglées par le centre hospitalier.

Vote : Pour : 13

4 - Projet de vente d'un terrain à Poumeyrol : modalités de cession du terrain

Une bande de 62 m² située dans le bourg de Poumeyrol sera cédée à Monsieur Bernard BORDAS, au prix de 17 euros le m² (soit 1 054 euros au total). L'acquéreur prendra en charge tous les frais annexes, ainsi que la reconstruction du mur de soutènement.

Vote : Pour : 13

5 - Indemnités de fonction des élus locaux : revalorisation du point d'indice

La délibération du 15 juin 2020 relative aux indemnités des élus, doit être modifiée afin de prendre en compte la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice brut terminal.

Vote : Pour : 13

6 - Prise en charge du transport périscolaire (garderie du mercredi)

Le maire expose à l'assemblée la création, depuis le 1^{er} septembre 2016, d'un service de transport les mercredis midi, pour les communes usagères situées au sud de Tulle, depuis les écoles vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Chambon – 19150 LAGUENNE.

Cette opération est conduite en collaboration avec les communes concernées et s'établie au titre d'un groupement de commande porté dans son exécution par l'une d'entre elles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commande pour la mise en place d'un service de transport le mercredi midi depuis les écoles des communes membres du groupement à destination de l'ALSH du Chambon, pour l'année scolaire 2020-2021, ainsi que pour l'année 2022-2023.

Vote : Pour : 13

- Madame Joëlle CHARISSOU fait un point sur la fréquentation et le fonctionnement de l'école :

- 73 élèves en tout,
- 63 enfants mangent à la cantine en moyenne,
- 17 enfants vont à la garderie du matin et 14 le soir.

Madame Julie PÉJOINE étant en congé maternité, le ménage après l'école est assuré par l'association « Point Travail Service » jusqu'à son retour.

La garderie du mercredi matin est assurée par Madame Émilie DUBOIS.

7 - Médecine préventive

Les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Le maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Vote : Pour : 13

8 - Changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 : choix du type de nomenclature M57

Cette nouvelle nomenclature sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir entre une nomenclature abrégée ou développée qui permet d'avoir des comptes plus détaillés.

Le Service de Gestion Comptable de TULLE conseille à la commune de mettre en place la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal **approuve** cette proposition **à l'unanimité**.

9 - Création d'une boulangerie : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze

Le montant de la dépense pour la création de la boulangerie est estimé à 85 000 euros, H.T. Dans le cadre du contrat de contractualisation 2021-2023, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 25 %, plafonnée à 15 000 euros H.T. par tranche, ainsi qu'une subvention par la Région Nouvelle Aquitaine.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Subvention conseil départemental :	
- 1 ^{ère} tranche en 2021 :	6 250,00 €
- 2 ^{ème} tranche en 2022 :	15 000,00 €
Subvention DSIL CRTE par Tulle Agglo :	16 981,00 €
Subvention Région Nouvelle-Aquitaine :	16 922,00 €
Financement sur fonds propres de la commune :	46 847,00 €

Total de la dépense T.T.C. :	102 000,00 €

Vote : Pour : 13

10 - Aménagement des allées du cimetière communal : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze

Selon la proposition établie par l'entreprise POUZOL TP pour le réaménagement des allées du cimetière communal, le coût de l'opération, peut être évalué à 6 575,00 € H.T.

Le maire précise que dans le cadre du Contrat de contractualisation 2021-2023, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 25 %.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Subvention conseil départemental : (25 %)	1 644,00 €
Subvention DETR :	1 972,50 €
Financement de la commune sur fonds propres :	4 273,50 €
Total de la dépense T.T.C. :	7 890,00 €

Vote : Pour : 13

11 - Acquisition d'un panneau numérique d'information : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze

Le maire rappelle à l'assemblée le projet de : Panneau numérique d'information et de sécurisation de la RD1 en centre-bourg.

Selon les propositions établies par les sociétés LUMIPLAN et MARTINIE BTP le coût de l'opération, peut être évalué à 19 778,48 € T.T.C. :

Dans le cadre du contrat de solidarité communale 2021-2023, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 25%.

Montant de la subvention : $6\,482,07 \text{ € H.T.} \times 25 \% = 4\,121 \text{ €}$

Le maire propose le plan de financement suivant :

Subvention conseil départemental (25 %) : (25 %)	4 121,00 €
Subvention DETR :	6 592,83 €
Financement de la commune sur fonds propres :	9 064,65 €
Total de la dépense T.T.C. :	19 778,48 €

Vote : Pour : 13

12 – Étude de faisabilité pour réaménagement de la vallée de la Corrèze : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze

Le cabinet DEJANTE a été sollicité pour réaliser l'étude de faisabilité du projet d'aménagement, interprétation du patrimoine et valorisation de la vallée de la Corrèze. Le coût de l'opération, peut être évalué à 12 000 € T.T.C. :

Dans le cadre du contrat de solidarité communale 2021 – 2023, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 20 %.

Montant de la subvention : $10\,000\text{ € H.T.} \times 20\% = 2\,000\text{ €}$

Le maire propose le plan de financement suivant :

Subvention conseil départemental : (20%) 2 000,00 €

Financement de la commune sur fonds propres : 10 000,00 €

Total de la dépense T.T.C. : 12 000,00 €

Vote : Pour : 13

13 – Divers

- Destinations des coupes de bois - exercice 2023

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Il s'agit de la vente de bois coupés sur 2 parcelles de la forêt communale de Cornil, gérée par l'ONF (éclaircie pour l'une et coupe rase pour l'autre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à organiser cette opération avec l'O.N.F., pour une recette associée estimée à 10 000€.

Vote : Pour : 13

- École :

Des stores sont à commander pour remplacer les bâches côté dortoir.

La passerelle de la cantine a dû être renouvelée car elle était trop abîmée par l'humidité.

- Économies d'énergie :

L'éclairage public sera désormais coupé à 22h00 au lieu de 23h00 ; les spots devant la mairie et l'église ne seront allumés que le week-end.

- Emprunt maison médicale :

1 mois avant l'échéance de février 2023, il faudra décider si on reste sur le taux indexé au livret A ou si on change pour un taux fixe.

- Travaux en cours :

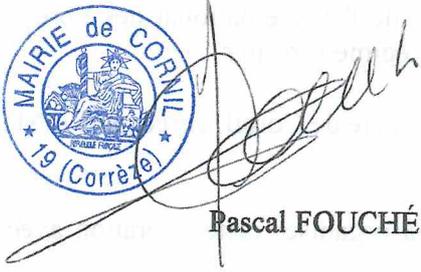
3 propositions (caisse d'épargne, crédit agricole et banque des territoires) sont à étudier pour financer les travaux.

Les travaux de l'église se terminent en fin de semaine et la mise aux normes électriques des bâtiments est en cours.

La séance est levée à 20 h 25

Le maire,




Pascal FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,


Marceau BOURDARIAS